

INVENTAIRE DES FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

établi en vertu de l'article 76 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*

1. Fichier des renseignements personnels des locataires

Description générale :	Les renseignements personnels des locataires ne sont pas regroupés, mais contenus dans un dossier physique ou électronique propre à chaque locataire. Il y a environ 80 dossiers sur des personnes physiques, liés surtout à des baux résidentiels, mais aussi pour des cautionnements dans le cas de baux commerciaux.
Catégorie de renseignements :	Emploi, financiers, personnels
Fins de conservation :	Renseignements utilisés pour vérifier la solvabilité, fixer le loyer
Mode de gestion :	Un dossier est constitué d'un dossier physique. Dans le cas des baux résidentiels, les informations financières peuvent être numérisées et les renseignements personnels de base des locataires sont inscrits dans une application informatique. Les dossiers physiques sont conservés dans le bureau du conseiller en gestion immobilière.
Provenance des renseignements :	De la personne concernée après avoir obtenu un formulaire d'autorisation dûment signé.
Catégorie de personnes concernées par les renseignements :	Locataires de la SODEC
Catégorie de personnes ayant accès au fichier de renseignements :	Certains employés de la direction du patrimoine immobilier dans le cadre de leur fonction d'analyse et de gestion de dossiers et les consultants spécialisés.
Mesures de sécurité assurant la protection des renseignements :	Fichier physique : contrôle des entrées/sorties de personnes, contrôle à l'utilisation du fichier, contrôle physique des locaux. Fichier informatique : contrôle préventif de l'accès au fichier